

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/12/2004 Convocation du 10/12/2004
Compte rendu affiché le : 17/12/2004

Président de séance : M. Paul LAFFLY
Secrétaire de séance : Mme Isabelle DESVIGNES

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	22
Votants	25

Présents : M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. FAURE; M. POINT; M. CHATUT; Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; Mme WYMAN; M. MEYER; M. GOSSET; Mme MARMONIER; Mlle VEYRIER; Mme PERRIN; Mme GLATARD; Mme DESVIGNES; M. GONDELAUD; M. FORGET; M. MACHURAT; Mlle MILLET; M. BELLOT; M. BOUREZG

Absents représentés : M. OLLIVIER (pouvoir à M. RODRIGUEZ); M. CHRETIN (pouvoir à M. FAURE); Mme ZULI (pouvoir à Mme GUERIN)

Absents excusés : Mme BROSSARD; Mme BERRA; M. FERNANDES; Mme LABASOR

Absents :

Objet : Tarifs municipaux 2005
Droit de places Foires et Marchés

Monsieur le Maire-Adjoint rappelle que, comme chaque année, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le montant des droits de places applicables au marché forain le vendredi, aux fêtes, vogues et cirques courants de l'année et à la Foire du 1er mai.

Il précise que la commission "Foires et Marchés", réunie le 1^{er} décembre 2004, a émis un avis favorable à l'augmentation des tarifs.

Il invite le Conseil Municipal à fixer les tarifs des Foires et Marchés à compter du 1^{er} janvier 2005.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le budget communal,
- VU l'avis de la commission "Foires et Marchés", réunie le 1^{er} décembre 2004,
- ADOPTE la proposition d'augmentation des tarifs qui lui est soumise et les fixe en conséquence aux montants suivants :

MARCHE FORAIN du VENDREDI

◇ Abonnés, le ml pour l'année	26,60 €
◇ Non abonnés, le ml pour chaque marché en ce qui concerne le vendeur ayant un banc ou une voiture	1,45 €
◇ Raccordement électrique : abonnés (par trimestre).....	18,70 €
non abonnés (par marché).....	2,40 €

FETES, VOGUES et CIRQUES COURANTS de L'ANNEE

- ◇ Les cirques paieront **0,44 €** par m2/jour de fête.
- ◇ Le minimum de perception des manèges et forains sera :
 - 21,60 €** par jour de fête pour les petits métiers,
 - 33,15 €** par jour de fête pour les salles de jeux,
 - 52,25 €** par jour de fête pour les gros métiers.
- ◇ Les boutiques, caravanes, bancs et stands divers paieront :
 - 1,05 €** par ml et par jour de fête,
 - 0,60 €** les autres jours.
- ◇ Les caravanes, voitures et camions de tous les forains paieront un droit fixe de : **1,05 €** par jour de stationnement.
- ◇ Consommation eau (1 m3), la journée **2,65 €** |
- ◇ Les jeux à pièces ou jetons paieront **1,20 €** par ml et par jour de fête.

AMBULANTS SEMAINE

- ◇ Forfait journalier : **5,80 €**
- ◇ Raccordement électrique/trimestre : **18,70 €**

CAMION - MAGASIN :

- ◇ Vente au déballage - Forfait journalier : **33,50 €**

Sauf autorisation spéciale et par écrit, personne ne pourra stationner plus de 4 jours avant la fête et plus de 3 jours après.

FOIRE du 1^{er} MAI

- ◇ Les abonnés régleront par ml **5,35 €**
- ◇ Les non abonnés régleront par ml **10,00 €**
- ◇ Débride par ml **32,50 €**
- ◇ Raccordement électrique, la journée **6,40 €**
- ◇ Consommation eau (1 m3), la journée **2,65 €**
- ◇ Manèges et forains : la perception sera de :
 - 29,80 €** par jour de fête pour les petits métiers
 - 43,20 €** par jour de fête pour les salles de jeux,
 - 70,00 €** par jour de fête pour les gros métiers.
- ◇ Les boutiques, caravanes, bancs et stands divers paieront :
 - 1,30 €** par ml et par jour de fête,
 - 0,60 €** les autres jours.
- ◇ Les camions, caravanes et voitures paieront **1,20 €** par véhicule et par jour,
- ◇ Les jeux à pièces ou jetons paieront **1,40 €** par ml et par jour de fête.

- Dit que ces recettes sont inscrites au budget communal, à l'article 752.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,
Le 16 décembre 2004
Le Maire,
Paul LAFFLY.



Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 3 février 2005
Publication ou affichage du 4 février 2005
Paul LAFFLY,
Maire.